

Conditions générales de vente

12 décembre 2021

1. Préambule

co'Rebond est un cabinet de conseil en management, et un organisme de formation professionnelle spécialisé dans l'accompagnement des changements, le management et le savoir-faire relationnel. **co'Rebond** est une SARL.

Siret n° 34151989000022- TVA : FR12528318066 - Code NAF : 7022 Z

Organisme de formation déclaré sous le n° 84 69 14310 69 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes

Son siège social est fixé à Charbonnières-les bains

Dans son activité de conseil, **co'Rebond** accompagne managers, équipes et Dirigeants de tous types d'organisation à engager des transformations ou à faire évoluer durablement leurs pratiques afin de prospérer dans un environnement devenu à la fois volatile, complexe et incertain. Nous répondons à plusieurs besoins

- Développer les managers (d'équipe, de projets, transversaux)
- Améliorer le fonctionnement en équipe
- Réussir les transitions, promouvoir le progrès dans un service, une organisation

Dans son activité de formation **co'Rebond** conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, seul ou en partenariat avec d'autres organismes de formation.

co'Rebond effectue la ou les prestations commandées, soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes ou de prestataires indépendants avec lesquels il aura passé des contrats de sous-traitance. Les éventuels sous-traitants n'auront pas à être agréés expressément par le cocontractant mais devront se soumettre aux mêmes engagements que ceux formulés dans le présent document et ce, sous l'entière et seule responsabilité de la société **co'Rebond**.

2. Définitions

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale passe commande d'un accompagnement ou d'une formation auprès de **co'Rebond**.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.

- **Formations interentreprises** : les formations inscrites au programme de **co'Rebond** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
 - **Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par **co'Rebond** pour le compte d'un client.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- **Contrat** : Engagement entre **co'Rebond** et le Client. Cet engagement peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'une convention de formation professionnelle continue sur le Client est une organisation, d'un contrat de formation professionnelle continue si le client est un particulier, d'un devis établi par **co'Rebond** et validé par le Client, d'un bon de commande émis par le Client et validé par **co'Rebond** ou d'une facture établie pour la réalisation des prestations réalisées par **co'Rebond**

3. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de conseil ou de formation engagées par **co'Rebond** pour le compte d'un Client. Le fait de contracter avec **co'Rebond** implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur les conditions générales d'achat et tout autre document du Client, sauf disposition particulière prévue par contrat ou convention entre le Client et **co'Rebond**.

4. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la prestation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et, pour la formation, la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Pour la formation professionnelle continue, tout contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

5. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

co'Rebond est assujéti à la TVA pour ses activités de conseil. Les prix de nos prestations de conseil sont indiqués en euros et hors taxes ; s'y ajoute la TVA au taux en vigueur pour obtenir le montant TTC.



co'Rebond est exonéré de la TVA pour ses activités de formation. Nos prix sont indiqués TTC sur nos catalogues et nos contrats qui font état de cette exonération. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

6. Obligations de co'Rebond et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de conseil ou de formation, **co'Rebond** est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. En conséquence, **co'Rebond** sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. En toutes hypothèses, la responsabilité globale de **co'Rebond**, au titre ou à l'occasion ses prestations de conseil ou de formation, sera limitée au prix total de ses prestations.

co'Rebond ne pourra être tenu pour responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **co'Rebond**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **co'Rebond**.

7. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Payer le prix de la prestation indiquée au contrat,

- N'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à **co'Rebond**, sans l'accord écrit et préalable de **co'Rebond**,
- Ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de **co'Rebond**,

8. Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents produits par **co'Rebond** (outils méthodologiques, articles, fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) remis aux Clients ou aux Stagiaires pour assurer ses missions d'accompagnement ou ses formations constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

Le Client et le Stagiaire s'interdisent de transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents sans un accord exprès de **co'Rebond**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire dans des activités professionnelles de conseil ou de formation.

Par dérogation, **co'Rebond** accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de **co'Rebond** ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de **co'Rebond** :

- D'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales,
- De désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle,
- De sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation,
- D'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

9. Confidentialité et communication

co'Rebond, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours d'une mission de conseil ou d'une prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription.

co'Rebond s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par **co'Rebond** comme bénéficiaire d'une prestation de conseil ou de formation. A cet effet, le Client autorise **co'Rebond** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

10. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et **co'Rebond** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Lyon seront seuls compétents pour régler le litige. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lyon quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

11. Protection et accès aux informations à caractère personnel

co'Rebond s'engage à informer chaque Client ou **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant peuvent être collectées et traitées aux fins de suivi des prestations et d'amélioration de l'offre de **co'Rebond**.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client ou le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. En particulier, **co'Rebond** conserve les noms, prénoms, professions et coordonnées des personnes avec lesquelles il est amené à travailler.

Enfin, **co'Rebond** s'engage à ne prendre, conserver ou utiliser aucune image relative à ses Clients ou Stagiaires sans l'accord exprès des personnes concernées.

Dispositions spécifiques aux activités de conseil

12. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Le prix de la prestation s'effectue par le client sous la forme d'un acompte de 30 % à la commande par virement et du solde dans les 30 jours suivant la réception de facture par virement à l'ordre de *co'Rebond*.

En cas de mission longue, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Les modalités de règlement et autres échéanciers sont précisés dans le cadre de la convention ou du contrat liant *co'Rebond* et le Client pour la durée de la mission.

Elles sont précisées dans le cadre de la convention ou du contrat liant *co'Rebond* et le Client pour la durée de la mission.

Les conditions d'annulation ou d'interruption d'une mission par le client avant le terme sont précisés dans le cadre de la convention ou du contrat liant *co'Rebond* et le Client pour la durée de la mission.

Dispositions spécifiques aux activités de formation

1. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

1.1 Formations intra-entreprises :

Une convention entre *co'Rebond* et le Client fixe le prix de la formation et indique les éventuelles conditions financières particulières et les conditions applicables en cas d'annulation ou d'interruption des formations ou de la participation des stagiaires. Le paiement du prix de la prestation s'effectue par le client dans les 30 jours suivant la réception de facture par virement à *co'Rebond*.



Nom : CO REBOND
RIB : 20041 01007 1802925Z038 50
IBAN : FR45 2004 1010 0718 0292 5Z03 850
BIC : PSSTFRPPLYO

En cas de formation se déroulant sur une période longue, des facturations intermédiaires peuvent être engagées au prorata du temps de formation effectivement dispensée. Elles sont précisées dans le cadre de la convention ou du contrat liant **co'Rebond** et le Client pour la durée de la formation.

1.2 Formations inter-entreprises :

1.2.1 Pour les stagiaires pris en charge par leurs employeurs ou leurs OPCA

L'inscription est matérialisée par une convention entre **co'Rebond** et l'employeur ou l'OPCA, considéré comme le Client. La convention indique le prix de la formation, les éventuelles conditions financières particulières et les conditions applicables en cas d'annulation ou d'interruption du stage ou de la participation du stagiaire.

Le paiement du prix de la formation s'effectue par le Client au terme de la formation dans les 30 jours suivant la réception de facture, par virement à **co'Rebond**.

Nom : CO REBOND
RIB : 20041 01007 1802925Z038 50
IBAN : FR45 2004 1010 0718 0292 5Z03 850
BIC : PSSTFRPPLYO

En cas de règlement par l'OPCA du Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de défaillance de l'organisme payeur, le bénéficiaire s'engage à régler les sommes dues dans les délais initiaux prévus.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par **co'Rebond** au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à **co'Rebond** au plus tard 4 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, **co'Rebond** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

En cas d'empêchement signifié par le Client à **co'Rebond** au moins 30 jours avant le démarrage de la formation, **co'Rebond** offre au Client la possibilité de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, après accord éventuel de l'OPCA, En cas d'empêchement d'un stagiaire inscrit à une formation, le Client peut remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation,

sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA. Il en informe **co'Rebond** au plus tard 4 jours avant le début de la formation.

1.2.2 Pour les stagiaires qui financent eux-mêmes leur formation

L'inscription est matérialisée par un bulletin d'inscription et un contrat simplifié de formation professionnelle renseignés par le Stagiaire et accompagné d'un virement à **co'Rebond** de 30 % du prix de la formation.

Le solde de 70 % de la formation doit être réglé par le stagiaire par virement au plus tard 48 heures avant le début de la formation

Le contrat simplifié indique le délai de rétractation laissé au client et les conditions applicables en cas d'annulation ou d'interruption du stage ou de la participation du stagiaire.

1.3 Frais de restauration et autres frais

1.3.1 Formations intra entreprise

Pour les formations intra-entreprises, les frais logistiques sont pris en charge par le client. Les frais de restauration, hébergement et déplacement du formateur ne sont pas inclus dans le prix de la formation et sont facturés en sus

1.3.2 Formations inter-entreprise

Les frais de restauration, hébergement, déplacement des stagiaires ne sont pas inclus dans le prix de la formation, ils sont à la charge des stagiaires

2. Report / annulation d'une formation par co'Rebond

co'Rebond se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des prestations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

3. Annulation, absence ou interruption d'une formation par le client

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par **co'Rebond**.

Pour être effective, toute annulation de participation à une formation doit être confirmée par lettre ou télécopie. La date de référence de début de formation est le premier jour de la formation ou du cursus.

En cas d'annulation du stage par le bénéficiaire ou stagiaire entre 20 jours et 10 jours avant le début de la formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le bénéficiaire s'engage au versement de 30 % du coût de la formation à titre de dédommagement.

En cas d'absence totale ou partielle du stagiaire, d'annulation de la formation à moins de 10 jours calendaires de la formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité du coût de la formation est due. Les prestations effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat et le complément est dû au titre de dédommagement. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Le cas échéant, les acomptes réglés sont remboursés par virement.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **co'Rebond** par virement.

4. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire, sous condition que les prérequis soient respectés.

5. Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et **co'Rebond** sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), **co'Rebond** pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

6. Horaires et accueil

Les horaires et les lieux des formations inter-entreprises sont communiquées aux stagiaires par une convocation personnelle adressée par courriel au plus tard deux semaines avant le début de la formation ou à la date d'inscription du stagiaire si elle est plus tardive.

7. Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs, des méthodes pédagogiques, des locaux et du nombre des formateurs.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée (dossier complet, dûment signé, acompte réglé).

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **co'Rebond** se réserve la possibilité d'ajourner la formation deux semaines avant la date prévue et ce sans indemnités. Les acomptes seront remboursés ou reportés sur une formation ultérieure, en accord avec chaque stagiaire

8. Attestation

A l'issue de la formation, **co'Rebond** remet une attestation de formation au **Stagiaire**.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCA**, **co'Rebond** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, ou à l'**OPCA** à sa demande.

9. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des Formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.